Questionnaire sur «Les droits fondamentaux des femmes dans

un monde du travail en mutation»

Le groupe de travail sur la discrimination à l’égard des femmes et des fillesprésentera un rapport thématique sur «Les droits fondamentaux des femmes dans un monde du travail en mutation» à la 44ème session du Conseil des droits de l'hommeenjuin 2020. Ce rapport, produitdans le cadre du groupe de travail, portera sur les principauxdomaines qui affectent les droits fondamentaux des femmes et des filles et visera à réaffirmer le droit des femmes à l'égalité et à luttercontre les reculsdanscedomaine. Voustrouverezunaperçu de la portée de ce rapport en annexe.

À cetégard, le Groupe de travail souhaiteraitsolliciter des contributions des États et autres parties prenantesafind’aider à l’élaboration du présent rapport, conformément à son mandat qui luirequiert de mainteniruneapproche et un dialogue constructifs avec les États et les autres parties prenantes pour luttercontre la discrimination à l’égard des femmes en droit et enpratique.

Les propositions doiventêtreenvoyéesavant le 1er septembre 2019 à [wgdiscriminationwomen@ohchr.org](mailto:wgdiscriminationwomen@ohchr.org)etilsserontrendus publics sur la page Web du Groupe de travail, saufdemande contraire.

**Questions principales**

* *Quelles sont les principales tendances qui influencent les droits fondamentaux des femmes dans le monde du travail dans votre contexte national et leur impact?*

*Le droit de travailler est reconnu à tous comme un droit fondamental au Cameroun par la constitution et par le code du travail. On comprend par là que la femme détient les memes droits fondamentaux dans le monde du travail. Toutefois l’histoire, la culture, les caractéristiques socio-démographiques sont des facteurs qui influencent fortement l’application du droit fondamental de la femme dans le monde du travail.*

*On observe un net progrès en ces derniers temps qui se traduit par une forte volonté à équilibrer le monde du travail entre l’homme et la femme tant en quantité qu’en qualité. Malgré cette forte volonté, il existe toujours un déséquilibre en la défaveur des femmes qui est plus marqué en milieu urbain comparé au milieu rural.*

*Aussi nous pouvons voir que le salaire de reservation moyen des femmes est plus faible que celui des hommes. Les hommes sont deux fois plus représentés dans le secteur formel que les femmes. Ce déséquilibre favorise des situations de violence et de harcèlement sexuel au travail qui ne sont pas véritablement encadré dans la pratique même s’il existe des textes legislatives et du code du travail. Il y’a pour cet aspect une sorte de tolerance et de banalisation de telles adressions. A un certain niveau cela est devenu comme un outil d’ascension et d’accession au travail pour les femmes.*

* sur les types et la quantité de travail disponibles pour les femmes, ainsi que sur leur qualité et les conditions de travail (y compris l'accès à la protection sociale et à une remuneration égale)?
* sur la sécurité des femmes (y compris sur la violence et le harcèlement sexuel) au travail?
* sur le droit des femmes à s’organiser et à revendiquer leurs droits?
* Quelles sont les pratiques prometteuses qui émergent au sein de votre pays pour garantir la réalisation des droits des femmes en matière d’accès au travail et leurs droits au travail, dans le contexte des changements technologiques et démographiques, ainsi que de la mondialisation et du passage au développement durable? (lois; politiques économiques, politiques du marché du travail et politiques sociales; programmes)

*Une des pratiques prometteuses émergente au Cameroun pour garantir la realisation des droits des femmes au travail est la pratique des quota imposable. Cette pratique s’assure d’un pourcentage minimal du nombre des femmes au travail dans divers sexcteurs d’activités mais plus précisément dans les services administratifs et les enterprises.*

*Plus loin, l’ouverture des femmes à la politique et à l’entrepreneriat est une pratique incitative aidante à l’accès des femmes au monde du travail. Il reste cependant à ce niveau de definir au moins des quotas si du peu il est encore difficile d’appliquer la parité absolue entre l’homme et la femme face au travail.*

**Questions spécifiques**

*La technologie*

* Comment les changementstechnologiquesont-ilsun impact sur les expériences de travail des femmes dansvotrecontexte national? (par exemple, l’accèsaccru aux TIC, à la robotique, à l’apprentissageautomatique, et à l’automatisation)

*Le boom technologique affecte le travail des femmes tant dans le secteur formel que dans le secteur informel. De nombreuses start-up et de micros enterprises voient le jour. La communication est incisive dans les réseaux sociaux. Tous les secteurs d’activités sont concernés par les changements technologiques sur l’expérience des travail des femmes.*

*Pour améliorer l’accès aux progrès technologiques, le premier impératif est la formation professionnelle des femmes tant dans les métiers emergent que dans la gouvernance et l’entrepreneriat. Ceci devrait se faire au niveau communautaire et rural avec des emplois à vocation traditionnelle préférentiellement car c’est le secteur le moins outillé en outil informatique.*

*Une autre bonne pratique serait de metre sur pied un coucours des championnes en entrepreneriat appliquée aux progrès technologiques.*

* Quellessont les bonnespratiques pour aider les femmes à bénéficier de façonégalitaire t des progrèstechnologiques? *(lois, politiqueséconomiques et sociales, mesuresinstitutionnelles, réglementations, actions des employeurs)*

*La “gig economy[[1]](#footnote-2)” etl’économie “de la demande”*

* Comment l’apparition de formes de travail plus flexibles, y compris la “gig economy”

etl’économie “de la demande”, a-t-elle un impact sur les expériences de travail des femmes dansvotrecontexte national?

*Ces nouvelles formes de travail ne sont encore qu’à la phase embryonnaire au Cameroun et il n’existe à notre connaissance aucun réseau de ce type. Cependant on s’attendrait à voir des femmes entrepreneurs de niveaux supérieurs s’y engager. Nous comptons toutefois un réseau des femmes d’affaires au Cameroun mais qui n’est malheureusement pas une enterprise mais plus une association des femmes dans le monde du travail.*

*L’impact de ces nouvelles forms de travail est donc encore non perceptible. S’agissant de la sécurité de l’emploi en matière de soins et pour le harcèlement sexuel, le droit du travail du Cameroun ne contient aucune disposition relative à la prevention du harcèlement sexuel au travail. Il n’existe pas de loi spécifique sur la violence basée sur le genre au Cameroun, mais le code penal incrime le harcèlement sexuel.*

*Pour répondre à la protection sociale dans les emplois informels et à la demande des femmes, il nous semble opportun une plus grande incitation à la parité et à l’égalité de traitement entre hommes et femmes. Le texte du Cameroun confère déjà les memes droits au travail aux hommes et aux femmes toutefois une autre bonne pratique serait un contrôle direct du gouvernement dans le processus de recrutement et de traitement des femmes dans les enterprises par un imposition obligatoire des quotas de recrutement et de traitement salarial ainsi ques des mesures punitives contre les contrevenants.*

*De manière générale pour il faut une politique incitative qui passera par une plus grande volonté à briser les effets de l’histoire, de la culture et des caractéristiques socio-démographiques entre l’homme et la femme. Cela peut passer par un nombre plus important de places offerts aux femmes dans tous les secteurs d’activités de la vie économique au Cameroun. Il pourrait également s’agir de soutenir en particulier les initiatives des femmes et de créer des réseaux locaux au niveau communautaire et plus loin d’éduquer les hommes à l’égalité des sexes et enfin de supprimer la disposition de la loi qui donne dans certaines circonstances le droit à l’homme de s’opposer au travail de son épouse.*

* Quellessont les implications pour la sécurité de l'emploi pour uneflexibilité accrue et pour les responsabilités des femmes enmatière de soins et pour le harcèlement et la violence?
* Quelsgroupes de femmes sont les plus susceptibles d'être touchés par ce type de travail?
* Quellessont les bonnespratiques pour garantirl’accès des femmes à la protection socialedans les emploisinformelset «à la demande»? (lois, politiqueséconomiques et sociales, mesuresinstitutionnelles, réglementations, actions des employeurs)
* Quellessont les bonnespratiques pour l’organisation collective des femmes dans le contexte de formes de travail plus flexibles?

*Les changementsdémographiques*

* Comment l’évolutiondémographiquedansvotrecontexte national a-t-elle un impact sur l’expérience de travail des femmes?

*La population camerounaise est largement une population jeune avec un nombre de femmes largement au-dessus du nombre d’hommes. L’espérance de vie est de 58,07 ans en 2016. Le travail de la femme n’est pas pour autant influencé positivement. Il y’a certes un progrès dans le travail de la femme depuis 1982 pour un pourcentage de femmes au travail de 5% pour le 1982 à 15% en 2011 et ce pourcentage a déjà encore évolué à hauteur de 30% dans les services publics et politiques en tenant compte de l’évolution démographique mais beaucoup reste encore à faire.*

*Le vieillissement semble être dans notre contexte un argument de maturité et de crainte de la fin de vie qui conduit à une sorte de confiscation du travail par les personnes d’un âge avancé. Les jeunes perdent sur ce tableau la volonté de s’investir dans le monde du travail et se perdent advantage dans la recherché effrenée de plaisir même si l’on verra une certaine frange de la jeunesse plus résiliente qui se jette dans l’univers du travail au travers de nombreuses innovations.*

*Il faut cependant accompagner ces jeunes femmes de manière à les garantir un travail decent et pour y parvenir pour les femmes entrepreneurs il est possible d’appliquer des allègements en termes de taxes et impôts. On peut également definer une politique d’appui financier et logistique qui facilite la creation de l’entreprise jeune. Plus loin il peut s’agir de render plus souple le processus administratif de creation d’entreprise et de porter des prix spéciaux aux meilleures entrepreneurs femmes. Il serait pertinent tout aussi d’appliquer des mesures incitatives aux investisseurs étrangers et de definir un salaire minimum intergaranti decent pouvant permettre au citoyen moyen de vivre et de developer des perspectives d’avenir.*

* Quellessont les implications du vieillissement de la population et de l’explosiondémographique des jeunes?
* Quellespolitiqueséconomiquesetsocialessontnécessaires pour que la croissance du secteur des soinscrée des opportunités de travail décent pour les femmes? Quellessont les pratiquesémergentesprometteuses? (lois, politiqueséconomiques et sociales, mesuresinstitutionnelles, réglementations, actions des employeurs).

*Transition vers la durabilité*

* Quelles mesures sont nécessaires pour que les femmes bénéficient de façon égalitaire de la transition vers la durabilité dans votre contexte national? Quelles sont les pratiques prometteuses pour garantir que les emplois verts ne reproduisent pas les inégalités de genre existantes dans d’autres secteurs (par exemple, la segregation professionnelle, l’écart de rémunération entre hommes et femmes)?

*Pour équilibrer le monde du travail au Cameroun entre les hommes et les femmes il faut tout d’abord une legislation du droit de travail à parité égale applicable dans tous les secteurs d’activités.*

*Ensuite il faut faire le travail de déconstruire pas uniquement chez l’homme mais aussi de la femme la conception traditionnelle de la vie qui voudrait que l’homme soit le pourvoyeur de fonds et la femme la responsible des affaires ménagères.Cela passé par une intervention preventive, curative et de développement*

*Enfin, il faut créer des conditions de travail ne destabilisant pas le circuit social. La femme restera bien évidemment toujours celle qui porte la vie et la donne. Il faudra donc travailler à trouver un équilibre parfait qui aide à maintenir les dispositifs inherent à la vie. La femme ne soit pas dans la quête d’un meilleur traitement dans le monde du travail poursuivre malheureusement dans le même temps l’objectif de se voir axphisier par un nombre trop important de charges. Un travail de compensation est a considerer pour ne pas se retrouver à avoir une société avec des femmes devenus des hommes ce qui est contre productif au vu des objectifs poursuivis.*

**ANNEXE**

**Présentation du rapport**

Les objectifsspécifiques du rapport thématiqueet le contexte qui a amené le groupe de travail à développercette analyse thématiquesont les suivants:

* Approfondir la compréhension des conséquences pour les droits fondamentaux des femmes au travail dans le contexte des grandestendances qui modifient le monde du travail, y compris les changementstechnologiques et démographiques, la mondialisation et la transition vers la durabilité;
* Identifier les risques et les opportunités pour les droits des femmes enmatièred’accès au travail et leurs droits au travail (par exemple, accès à un travail décent et aux bénéficesliés au travail, égalité de rémunération, soutien pour concilier travail rémunéré et responsabilitésfamiliales, protection contre la discrimination, le harcèlement et la violence et soutien à l’action collective et à l’organisation des femmes).
* Identifier les approchesprometteusesetformuler des recommandations pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes dans un monde du travail en mutation.

Réduire les disparités entre les sexes etgarantir le respect des droits fondamentaux des femmes dans le monde du travail restel’un des défiséconomiques et sociaux les plus pressantsauxquels la communautémondialeestconfrontéeaujourd’hui. S’élevant à 48,5% en 2018, le taux de participation global des femmes à la population active estinférieur de 26,5 points à celui des hommes[[2]](#footnote-3). Bien que l'écart entre hommes et femmes enmatière de participation à la population active se soitréduitdans la plupart des régions, cetécartresteparticulièrement important dans les Étatsarabes, enAfrique du Nord et enAsie du Sud, oùilestprévu que cetécartreste important dans un procheavenir.[[3]](#footnote-4)

Des déficitsimportants persistent enmatière de qualitéet de conditions de travail des femmes. À l'échellemondiale, les femmes restentconcentréesdans les emplois les moinsrémunérés, dans des formesd'emploivulnérables, y comprisdans le secteurinformel, avec un accèslimitéouinexistant à des conditions de travail décentes et à la protection sociale. Dans les pays à faiblerevenu, 92% des femmes sontemployées de manièreinformelle (contre 87,5% des hommes) et n’ontguèreaccès aux nombreux droits enmatièred’emploi et de protection socialeconférés aux travailleusesayant un contrat de travail formel[[4]](#footnote-5). Les disparités entre les sexes sontparticulièrementmarquéesdans la proportion de travailleusesinformelles sans salaire direct nirémunération, telles que les travailleusesfamiliales non payéesdans les exploitations et les entreprisesfamiliales (28,1% de femmes contre 8,7% d’hommes)[[5]](#footnote-6).

La discrimination systémique continue de faire obstacle à l’exercice par les femmes de leurs*droits entermesd’accès au travail*et de leurs *droits au travail dans le monde*entier[[6]](#footnote-7). La participation des femmes à un travail rémunéré et leuravancementdans la sphèrepubliquerestelargementgrevée par leurresponsabilitédisproportionnéeenmatière de soins non rémunérés et de travail domestique. Ceci a des impacts significatifs sur les femmes, notamment la ségrégationverticale et horizontale des travailleuses (résultant par exemple de la plus forte concentration de femmes dans les secteursinformels et peurémunérés, ainsi que du manque de parité hommes-femmes dans les postes à forte rémunération et influence), l’omniprésence de la discrimination liée au genre sur le lieu de travail et la forte incidence du harcèlementsexuel et de la violence. Pour que les femmes aient le *droit de travailler*, ilfautéliminer les obstacles à la participation des femmes sur le marché du travail, tels que les obstacles juridiques, les obstacles socioculturels, comme par exemple le manque de soutien des pouvoirs publics enmatièrede soins, et la disponibilité du "travail décent[[7]](#footnote-8)", entre autres.Pour que les *droits des femmes au travail* soient assurés, il faut garantir des conditions de travail décentes, y compris un accès égal aux droits sur le lieu de travail et à l’égalité salariale, éliminer les obstacles qui empêchent les femmes de progresser et d'accéder aux postes de direction, éliminer la violence, la discrimination et le harcèlement et créer des conditions favorables à l'action collective des femmes et à leur prise de parole dans les processus de décision.

Le contexte des droits des femmes dans le monde du travail est en train de changer radicalement - en particulier à travers l’évolution technologique - mais également à travers un changement démographique important et une mondialisation continue[[8]](#footnote-9). L'ampleur et la rapidité de ces changements sont sans précédent et se produisent dans un contexte où l’accent est mis de manière croissante sur la création d'un avenir durable. L’histoire montre qu’aucun changement industriel ou technologique n’a été neutre en termes de genre.

Parallèlement aux changementstechnologiquesetdémographiques, les réactions de plus en plus nombreuses et la résistance aux droits des femmes dansdifférentes parties du monde ontégalementune influence sur les droits des femmes au travail. Le conservatisme et l'extrémisme croissants cherchentsouvent à abuser des interprétations de «religion», «tradition» et «culture» pour remettreen question l'égalité des sexes et les droits des femmes et renforcer les rôlestraditionnels, enparticulierence qui concerne les rôles de genre dans la famille, la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes. Danscertainscontextes, le concept de genre estremisen cause par les droits des femmes et qualifié de manièretrompeusecommeune "idéologie" opposée aux valeursfamiliales. De telles forces peuventempêcher les femmes d’avoiraccès à l’éducation et aux opportunitéséconomiques, y compris à leur droit enmatièred’accès au travail.

Les modèleséconomiques dominants, fondés sur la libéralisationfinancière et uneréglementationfaible, associés à des cycles d'expansion et de ralentissementaxés sur les profits à court terme, ontcrééuneéconomiemondialemarquée par l'incertitude, unevulnérabilité accrue et une aggravation des inégalités. L'évolution de la structure du travail au cours des dernièresdécennies a égalementcréé de nouvellesvulnérabilitésen raison de la fissuration du lieu de travail due à l'augmentation des chaînesd'approvisionnementmondiales, à la sous-traitance et l'utilisation de formes de travail flexibles. Cestendancesreprésentent des défis pour l’action collective etl’organisation des femmes qui sontcruciales pour la protection des droits des femmes en lien avec le travail.

Si les inégalités existantes entre femmes et hommes ne sont pas corrigées et si les nouvelles menaces ne sont pas pleinement évaluées, le risque est grand que les inégalités entre femmes et hommes soient, non seulement reproduites, mais amplifiées dans le futur monde du travail. Pour créer un monde du travail où les femmes bénéficient et contribuent sur un pied d’égalité avec les hommes, il est nécessaire de redéfinir la structure du travail et de l’économie en mettant au centre les droits fondamentaux des femmes.

Dans ce contexte, le rapport examinera plusieurs grandes tendances qui auront une incidence sur les droits fondamentaux des femmes en matière de travail à l’avenir, en s’appuyant sur le thème clé défini par la Commission de l’OIT sur l’avenir du travail[[9]](#footnote-10).

**Les changements technologiques** entraînent des changements importants dans le monde du travail avec un accès croissant aux technologies de l'information et de la communication, à l'intelligence artificielle, à la robotique, à l'apprentissage automatique et à l'automatisation. Ceci a des conséquences importantes sur l’accès des femmes au travail, les types d’emplois offerts aux femmes et leurs droits au travail. On a constaté que l’accès accru des femmes aux TIC permettait aux femmes entrepreneuses d'accéder aux marchés et à l'information. Cependant, la fracture numérique continue de nuire aux femmes les plus marginalisées et les nouvelles technologies ont également ouvert de nouveaux espaces pour la violence et le harcèlement des femmes.

Les points de vue divergent sur l’impact de l’automatisation sur les emplois féminins, avec des variations selon les régions et les pays.Un rapport du Forum économique mondial de 2018, basé sur des données des Etats-Unis a révélé que 1,4 million d'emplois aux États-Unis seraient menacés d'ici 2026, et que 57% de ces emplois sont actuellement occupés par des femmes[[10]](#footnote-11). Dans les pays de l'ANASE, les femmes représentent la majorité des professions susceptibles d'être automatisées et sont donc plus susceptibles que les hommes de se retrouver sans emploi[[11]](#footnote-12). Toutefois, en Argentine, la probabilité d’automatisation de l’emploi des femmes est de 61,3%, contre 66,1% pour les hommes[[12]](#footnote-13). La sous-représentation des femmes dans l’enseignementdes STEM, qui limite leur accès aux emplois dans les domaines à forte croissance et à forte rémunération, constitue un défi majeur pour la création d’emplois dans le secteur technologique[[13]](#footnote-14).

Les changements technologiques modifient également le type de travail disponible, avec une croissance des emplois dans la «gig economy» ou dans l’économie «à la demande»[[14]](#footnote-15). Bien que ces emplois puissent offrir de la flexibilité, ils ne sont pas sûrs et, le plus souvent, n'offrent pas les droits et avantages sociaux liés au travail et ne permettent pas d'accéder à la protection sociale comme le permet le travail décent[[15]](#footnote-16). Plus généralement, le travail informel devrait croître à l’avenir, ce qui pose d’importants problèmes en termes d’accès à la protection sociale et à la sécurité économique des femmes.

**Les changements démographiques** continuent également de transformer le monde du travail de différentes manières. Les populations des pays développés vieillissent et ont des taux de fécondité faibles, tandis que dans les pays en développement, les jeunes sont en augmentation, souvent appelées le “youth bulge[[16]](#footnote-17)” ou l’explosion de la jeunesse. Les populations vieillissantes ont des conséquences importantes pour l’égalité des sexes. La pauvreté des femmes âgées est une préoccupation majeure en raison de leur manque d’accès à la protection sociale, lié à leur faible participation à un travail rémunéré au long du cycle de vie, à l’écart de rémunération entre hommes et femmes et à la probabilité plus faible de posséder des avoirs. Une population vieillissante augmentera également la demande de soins, qu’ils soient rémunérés ou non, avec des conséquences importantes pour les femmes. Actuellement, près d'une femme sur cinq occupant un emploi rémunéré est employée dans le secteur des soins[[17]](#footnote-18). La croissance des emplois dans le secteur des soins créera de plus en plus d'opportunités pour les femmes, mais la qualité et les conditions de travail de ces emplois sont au centre des préoccupations, de même que le risque qu'une autre strate de personnel soignant féminin soit exploitée pour soutenir la participation d’autres femmes aux opportunités rémunérées («la chaîne globale de soins»).

**La mondialisation** se caractérise par un accroissement des transactions et des communications humaines, financières, économiques et technologiques entre pays et régions. Dans les pays en développement, la croissance tirée par les exportations, par exemple grâce à la création de zones franches d’exportation et industrielles, n’a pas nécessairement créé de travail décent, les nouveaux emplois étant généralement plus fragiles et précaires. Par exemple, au cours des dernières années, un grand nombre de femmes dans les pays en développement ont été employées dans la fabrication d’assemblages dans les zones franches d’exportation, dans lesquelles les normes du travail et de l’environnement ne s’appliquent parfois pas dans leur totalité ou sont inexistantes, les exposant ainsi à de mauvaises conditions de travail[[18]](#footnote-19).

L’assouplissement des réglementations en matière de travail et d’environnement dans certains pays a créé un contexte dans lequel certaines sociétés multinationales se sont lancées dans une «course vers le bas» à la recherche de pays où les conditions requises pour garantir des conditions de travail sûres, équitables et décentes sont moins strictes. Les gouvernements ont également cherché à fournir aux entreprises multinationales une main-d'œuvre bon marché, sans se préoccuper des normes environnementales et de sécurité, afin d'attirer les investissements. L'effondrement de l'usine de Rana Plaza en 2013, qui a provoqué la mort de plus de 1 000 personnes en raison de conditions de travail dangereuses, est un exemple catastrophique. Bien que la mondialisation se poursuive inévitablement et que de nouveaux changements apparaissent, tels que la sous-traitance croissante du secteur des services aux pays en développement, il sera essentiel de mettre l’accent sur des conditions de travail décentes dans le respect des normes du travail et de l’environnement pour que les femmes puissent exercer leurs droits fondamentaux[[19]](#footnote-20).

**La durabilité** et les transitions justes sont essentielles pour un monde du travail en mutation. Les modèles de développement non durables et la dégradation de l’environnement touchent de manière disproportionnée les pays à faible revenu et les populations vulnérables, tout en intensifiant les inégalités entre les sexes, car les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée par les chocs et les stress économiques, sociaux et environnementaux. L'avenir du travail et des moyens de subsistance doit être fondé sur des modèles de développement inclusifs qui réduisent les inégalités, assurent la justice économique et soient également durables sur le plan environnemental[[20]](#footnote-21).

Les femmes jouent souvent un rôle important, notamment dans les pays en développement, dans la conservation de l'environnement naturel[[21]](#footnote-22). La croissance des mouvements autour de l'égalité des sexes et des questions environnementales est un développement important des dernières décennies. Par exemple, des mouvements défendant les droits des agricultrices paysannes visent simultanément à promouvoir une vision de la petite agriculture paysanne fondée sur la conservation écologique et la souveraineté alimentaire, tout en demandant également pour les femmes un accès égal à la terre, aux intrants agricoles et aux ressources naturelles, ainsi que leur contrôle[[22]](#footnote-23).

Toutefois, compte tenu de l’accent mis sur la création de nouveaux emplois dans l’économie verte, il est difficile de savoir dans quelle mesure les femmes bénéficieront des nouveaux emplois créés, du développement des compétences et de l’éducation dans ces domaines. Dans les pays en développement, les femmes sont fortement concentrées dans les emplois verts peu rémunérés et peu sûrs, par exemple en tant que travailleuses informelles dans la collecte et le recyclage des déchets. Ces emplois sont souvent menacés par les progrès technologiques. De plus, avec la poursuite des investissements dans les industries extractives, les conséquences de ces industries exploitantes sur les communautés locales et leurs moyens de subsistance, notamment le risque accru de pauvreté et de violence pour les femmes, y inclus les défenseures des droits humains, nécessitent une attention particulière.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. “Economie des petitsboulots”. [↑](#footnote-ref-2)
2. OIT (2018) Emploiet questions socialesdans le monde: Aperçu global des tendances pour les femmes 2018– Genève: OIT, 2018. [↑](#footnote-ref-3)
3. Ibid [↑](#footnote-ref-4)
4. ILO. 2018. Women and Men in the Informal Economy: A Statistical Picture. ILO, Geneva. [↑](#footnote-ref-5)
5. Ibid. [↑](#footnote-ref-6)
6. Les conventions de l'OITreconnaissentl'importancefondamentale du droit à l’accès au travail - pour avoir le pleinemploi et l’emploiproductif- et des droits au travail - à la non-discrimination et à des conditions de travail équitables, sûres et justes. Pour plus de détails, voir UN Women (2016) Progress of the World’s Women, Chapter 2, pp. 70-71. [↑](#footnote-ref-7)
7. Selon l'OIT, le travail décent implique des opportunités pour un de travail productif et procurant un revenu équitable, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale, la liberté des personnes d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer dans les décisions qui affectent leur vie et l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes. [↑](#footnote-ref-8)
8. OIT (2017) Rapport initial pour la Commission mondiale sur l’avenir du travail. [↑](#footnote-ref-9)
9. Ibid. [↑](#footnote-ref-10)
10. WEF (2018) Towards a Reskilling Revolution. World Economic Forum. [↑](#footnote-ref-11)
11. OIT (2018) Note d’information 6 : Impact des technologies sur la qualité et la quantité des emplois. [↑](#footnote-ref-12)
12. Ibid. [↑](#footnote-ref-13)
13. OECD (2017) Going Digital: The Future of Work for Women. [↑](#footnote-ref-14)
14. De Stefano, Valerio. (2016) The rise of the "just-in-time workforce": on-demand work, crowdwork and labour protection in the "gig-economy" International Labour Office, Inclusive Labour Markets, Labour Relations and Working Conditions Branch. - Geneva: ILO, 2016 Conditions of work and employment series; No. 71. [↑](#footnote-ref-15)
15. ILO (2018) Digital labour platforms and the future of work: Towards decent work in the online world International Labour Office. [↑](#footnote-ref-16)
16. United Nations Department of Economic and Social Affairs/Population Division (2017) World Population Prospects:The 2017 Revision, Key Findings and Advance Tables:

    <http://blogs.worldbank.org/developmenttalk/youth-bulge-a-demographic-dividend-or-a-demographic-bomb-in-developing-countries> [↑](#footnote-ref-17)
17. Matthew Amengual and William Milberg, *Economic development and working conditions in export processing zones: A survey of trends* (Geneva, ILO, 2008). [↑](#footnote-ref-18)
18. Matthew Amengual and William Milberg, *Economic development and working conditions in export processing zones: A survey of trends* (Geneva, ILO, 2008). [↑](#footnote-ref-19)
19. Matthew Amengual and William Milberg, *Economic development and working conditions in export processing zones: A survey of trends* (Geneva, ILO, 2008). [↑](#footnote-ref-20)
20. OIT (2019) Commission mondiale sur l’avenir du travail. Travailler pour bâtir un avenir meilleur. OIT, Genève. [↑](#footnote-ref-21)
21. United Nations (2014) © The World Survey on the Role of Women in Development, on the theme of “gender equality and sustainable development”, Report of the Secretary-General, (A/69/156). [↑](#footnote-ref-22)
22. Voir, par exemple:<https://viacampesina.org/en/information-note-un-declaration-on-rights-of-peasants-and-other-people-working-in-rural-areas/> [↑](#footnote-ref-23)